

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 18 décembre 2018

Délibération n°77 - 2018 relative à l'acceptation d'un don effectué par la caisse régionale du crédit agricole Nord-Est sur 5 ans

Vu l'article R719-90 du code de l'éducation

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3-IV-3°

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 104 000 euros effectué par la caisse régionale de crédit agricole du Nord Est au titre de l'année 2018, ainsi que les dons à venir concernant les exercices 2019, 2020 et 2021, comme prévu par la convention du 2 octobre 2017.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Signature du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note don crédit agricole

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/12/2018

Document mis en ligne le : 21/12/2018